académie Nancy-Metz

direction des services départementaux de l'éducation nationale Meurthe-et-Moselle

> éducation nationale



Le Directeur académique des services de l'éducation nationale,

Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

à

Monsieur LOSTETTE secrétaire départemental SNES-FSU 15 rue Godron CS 72235 54022 NANCY Cedex

Nancy, le 22 février 2013

Division du Second Degré et de l'Organisation Scolaire

> Affaire suivie par : Bénédicte KRCA

Téléphone: 03.83.93.56.17 Fax:03.83.93.56.55 Benedicte.krca @ac-nancy-metz.fr

> 4, Rue d'Auxonne CS 74222 54042 Nancy cedex

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique Standard 03.83.93.56.00 jusqu'à 17h30

Monsieur le Secrétaire Départemental,

Vous m'avez interrogé récemment sur les conséquences de la suspension du fonctionnement du collège Jean Lamour à la rentrée 2013.

Voici les réponses que je peux vous apporter aujourd'hui :

Tout d'abord, en ce qui concerne l'affectation des élèves actuellement scolarisés au collège Jean Lamour, ils seront accueillis selon le choix fait par les familles, soit au collège Claude Le Lorrain, soit au collège Alfred Mézières.

Quant aux effectifs attendus pour la rentrée 2013 au collège Alfred Mézières, ils ont été évalués comme suit :

- 82 élèves en 6^{ème} pour 3 divisions 93 élèves en 5^{ème} pour 4 divisions 83 élèves en 4^{ème} pour 3 divisions 82 élèves en 3^{ème} pour 3 divisions

Ce qui représente une moyenne de 26 élèves par classe.

Chaque personnel a pu étudier sa situation lors d'une rencontre avec les services du rectorat. Ainsi les personnels enseignants titulaires restent titulaires de leur poste au collège Jean Lamour. Ils seront affectés pendant les travaux de restructuration principalement sur le collège Alfred Mézières (2), certains compléteront leur service sur un autre établissement de l'agglomération nancéienne (2), d'autres feront l'intégralité de leur service sur un autre établissement de l'agglomération (3) ou avec un complément de service (2).

La SEGPA de Jean Lamour sera transférée au collège Claude Le Lorrain, les enseignants (PLP) bénéficieront d'une mesure de « carte scolaire ».

La classe ULIS sera transférée au collège de Malzéville et l'enseignant qui y exerce ses fonctions s'est vu proposer de suivre sa classe.

Le personnel administratif bénéficiera d'une délégation rectorale avec affectation sur Nancy ou agglomération ou bien encore s'il souhaite muter, pourra bénéficier d'une bonification.

L'infirmière qui effectue 30% de son temps de travail au collège Jean Lamour retrouvera son poste à la rentrée 2016.

En ce qui concerne l'affectation des élèves dans le nouveau collège Jean Lamour à la rentrée 2016, le Conseil Général a prévu de redéfinir avant la fin des travaux, la sectorisation de l'établissement qui devrait accueillir 300 à 350 élèves.

Voici les éléments de réponse que je peux porter à votre connaissance, en espérant qu'ils paraîtront satisfaisants.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire Départemental, mes salutations distinguées.

Philippe PICOCHE